LES AIDES FINANCIÈRES

Différents dispositifs d'aide financière peuvent être mobilisés par les apprenants et leur famille :

AIDES DE PRO-BTP

Si l'entreprise de l'apprenti est affiliée à la PRO-BTP, il peut alors bénéficier des aides suivantes :

- · Aide au permis de conduire : jusqu'à 600 € sous conditions.
- · Aide à l'achat du 1er véhicule : jusqu'à 600 € sous conditions.
- Complémentaire santé: mutuelle santé adaptée au budget des apprentis à partir de 2,50 € par mois. Les deux premiers mois sont offerts.
- · Assur'jeune: assurance logement avec un tarif adapté.
- Aide exceptionnelle: en cas de difficultés financières importantes de l'apprenti, la Commission sociale régionale Pro-BTP peut être sollicitée. Après étude du dossier, la commission décidera d'accorder ou non une aide financière.

Plus d'informations sur w

AIDES DE LA CAF

- Allocations familiales: en fonction du revenu mensuel net de l'apprenti, la famille peut continuer à recevoir les allocations familiales
- Aides au logement : locataires ou propriétaires, en fonction des ressources (voir le site de la CAF pour les autres conditions d'éligibilité et simulation).
- Prime de rentrée scolaire : selon les revenus de la famille, cette prime pourra être versée.
- Prime d'activité: pour les apprenants majeurs en fonction du montant de leur revenu mensuel et de leur situation familliale (voir le site de la CAF pour les autres conditions d'éligibilité et simulation).

Plus d'informations sur <u>www. caf.f.</u>

LES AIDES RÉGIONALES

 ALÉOP: les apprentis peuvent bénéficier du tarif transport scolaire pour se rendre dans leur centre de formation, en car ou en train. Le tarif est de 170€/an. Gratuit à partir du 3ème enfant. Combiné possible NAOLIB et YCEO pour les déplacements en cas de ligne régulière. Les apprentis qui bénéficient d'une carte de transport scolaires ont aussi un deuxième transport gratuit vers le lieu de travail si un circuit existe.

Informations et inscriptions sur

 Le e-pass culture sport : sans limite d'âge pour les apprenants scolarisés en CFA en Pays de la Loire. Cinéma, spectacle, festival, évènement sportif ou chantier de jeunes bénévoles : le e.pass culture sport facilite les sorties et l'engagement citoyen. Pour 8 € par an, l'apprenant accède à plus de 130 € d'avantages valables auprès de partenaires situés partout en Pays de la Loire.

Pour obtenir cet e-pass, l'apprenant doit télécharger l'application sur le site internet epassieunes-paysdelaloire fr

LES AIDES DÉPARTEMENTALES

- Fond d'aide aux jeunes : Aide financière ponctuelle en cas de difficulté financière en fonction de vos ressources et de votre situation familiale. Pour tout renseignement, prenez un rdv auprès de votre mission locale.
- Fond de Solidarité Logement : Aide financière à l'entrée ou au maintien dans le logement.
- Permis B: permis à 1€/jour (prêt à taux 0 de l'Etat). Des communes proposent parfois des bourses au permis de conduire. Renseignezvous auprès de votre mairie.

AIDES ACTION-LOGEMENT

Pour bénéficier de ces aides, les dossiers sont à constituer en ligne DÈS LA RENTRÉE auprès des services d'Action-Logement.

- Aide MOBILI JEUNE: Subvention qui permet de financer le loyer de l'alternant jusqu'à 100 € maximum chaque mois, sous conditions (revenus, rapprochement du lieu de travail ou de formation ou double loyer).
 - Rendez-vous sur <u>mobilijeune.actionlogement.fr</u> pour tester votre éligibilité
- Avance LOCA-PASS® permet de verser immédiatement le dépôt de garantie demandé par le bailleur et de le rembourser petit à petit, sans payer d'intérêts, sur une durée maximale de 25 mois. Son montant est de 1 200 € maximum. L'avance est accessible aux jeunes de moins de 30 ans et aux salariés du secteur privé non agricole quel que soit leur âge.
- Garantie VISALE: Action-Logement peut se porter garant auprès de votre bailleur pour les majeurs.
- Service Accompagnement Social: accompagnement personnalisé pour le maintien dans le logement ou la recherche d'un nouveau logement.

Plus d'informations sur www.alternant.actionlogement.fi

AIDE DE L'ÉTAT

 Aide au permis de conduire : montant forfaitaire de 500 € pour le permis B (sans conditions de ressources pour tous les apprenants majeurs inscrits à l'auto-école).

Plus d'informations su

- Le pass culture : : ce dispositif permet de bénéficier d'offres culturelles et numériques (livres, concerts, théâtres, musées, cours de musique, abonnements numériques, etc) :
- J'ai 15-16ans, je ne paie rien à l'inscription et je recevrai 50€ à 17 ans et 150€ à 18 ans.
- J'ai 17 ans, je paie 50€ à l'inscription puis je reçois 50€ + 150€ à 18 ans
- · J'ai 18 ans, je reçois 150€ valables jusqu'à la veille de mes 21 ans.

Plus d'informations sur

 Offres SNCF pour les apprentis: bénéficiez de billets de trains à prix réduits déposez un dossier de demande d'ouverture de droits..

plus d'informations : sncf-voyageurs.con

LA CARTE D'ÉTUDIANT DES MÉTIERS

Le statut d'étudiant concerne tous les apprentis. Il concerne également les alternants en contrat de professionnalisation si les conditions suivantes sont respectées : avoir moins de 26 ans, être inscrit dans une qualification enregistrée au RNCP d'une durée minimum de 12 mois. La carte d'étudiant des métiers est délivrée par le centre qui assure la formation.

Elle permet au titulaire de faire valoir, pendant la durée de son contrat et sur l'ensemble du territoire national, la spécificité de son statut auprès des tiers, notamment en vue d'accéder à des réductions tarifaires identiques à celles dont bénéficient les étudiants de l'enseignement supérieur.

Flyer Aides Financières BTP CFA SB- 2025-2026 - MAJ: 22/05/2025

BESOIN D'EN SAVOIR PLUS?

Laure GLAZET, accompagnatrice vie sociale et professionnelle, est à l'écoute des apprentis et peut offrir un accompagnement en cas de difficultés personnelles, sociales ou matérielles. Elle informe et accompagne les apprentis dans les démarches de demande d'aides et mobilise les acteurs internes ou externes en fonction des cituations.

Laure GLAZET, Accompagnatrice vie sociale et professionnelle